

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 54 (1959)  
**Heft:** 1-fr

**Artikel:** A Saint-Blaise  
**Autor:** Naef, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-173692>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

De leur côté, les gouvernements cantonaux devraient classer les maisons montagnardes et autres, témoins permanents de la civilisation paysanne, comme relevant de la protection des monuments et des sites, et fournir les moyens nécessaires à leur conservation et à leur entretien. Les ont-ils? On peut l'affirmer dans la plupart des cas.

Il n'est pas moins urgent que partout où des subventions fédérales ou cantonales sont allouées pour le prétendu «assainissement» des logements de montagne, l'on s'assure de l'emploi qui en est fait, l'on contrôle les éventuelles constructions, et que le versement suive la présentation de plans irréprochables.

Comme ce serait quasi impossible à obtenir, chaque canton devrait avoir un service d'orientation. Dans les cas où aucun fonctionnaire ne serait apte à remplir cette tâche, il suffirait de soumettre les plans à un architecte du «Heimatschutz», qui proposerait, selon les cas, des modifications. Le conseiller officiel devrait aussi se tenir, gratuitement, à la disposition des propriétaires non subventionnés qui désireraient apporter des modifications à leur demeure. Avec ou sans subside, une gaffe est une gaffe. Un cas isolé n'a pas beaucoup d'importance; mais quand les affreux détails s'accumulent, l'unité de nos villages alpestres, œuvre des siècles, est honteusement compromise. Pour que ce désastre ait une fin, les sections de la Ligue du patrimoine doivent être représentées auprès

des autorités cantonales, exiger un contrôle sévère et offrir leur concours.

D'ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur des cantons devraient commencer par ouvrir les yeux de leurs élèves. Quiconque arrive dans un village comme instituteur, fonctionnaire, pasteur ou curé, devrait savoir qu'il a aussi pour devoir de veiller sur ces valeurs, qu'il a une responsabilité, et devrait s'informer de la porte où il pourrait frapper pour demander aide et conseil en cas de danger.

Un mot encore aux communes grisonnes qui, grâce à la législation cantonale sur les droits d'eau, voient tomber des sommes de plus en plus coquettes dans leur escarcelle. Elles agiraient sagement si elles consacraient une partie de cet afflux financier à l'entretien de leurs villages et des monuments d'art que le passé leur a légués. Quand l'argent est aussi employé à des fins d'ordre spirituel, on peut être certain de la reconnaissance de nos après-venants.

Il y a lieu de prévoir que ce fascicule sera lu également dans la Surselva. Aussi tenons-nous à le répéter: notre intention n'était pas de clouer au pilori cette vallée plutôt qu'une autre; ce qui s'y passe se voit aussi ailleurs; mais son exemple nous a paru particulièrement instructif, et propre à contribuer, dans tout le pays, à réveiller les esprits endormis.

*E. Laur*

## *A Saint-Blaise*

La commune de Saint-Blaise (Neuchâtel) a conféré la bourgeoisie d'honneur au docteur Olivier Clottu, lors d'une cérémonie au temple le mardi 3 février. Par cette distinction, les habitants et leurs magistrats ont tenu à rappeler «l'intérêt qu'il a constamment porté à l'histoire du lieu»<sup>1</sup>.

Pendant quatre années, de 1955 à 1958 en effet, le docteur Clottu publiait pour l'anniversaire du saint patron de la localité (médecin lui aussi), un cahier, illustré de sa main. Composé à l'aide d'une documentation éparsée ou exhumée des archives, le livre, qui comprend plus de 200 pages et s'accompagne de planches hors-texte, vient de se terminer.

La formule en est nouvelle et mérite attention. Saint-Blaise, au bord du lac de Neuchâtel, est une petite ville qui se flatte d'être un village. Pour mener à bien l'édition, la commune ne pouvait compter que sur elle. Or déjà la provision s'épuise, le succès résulte donc de l'effort collectif, évoqué dans la préface par M. Thorens, président de la «Commission du 3 février»: «A l'occasion du jour de Saint-Blaise, nous désirons rendre un hommage respectueux aux anciens habitants, et rappeler aux vivants, non seulement le bel héritage reçu, mais encore l'obligation qu'ils ont de suivre les saines traditions.»

«La vie religieuse» fait l'objet du premier fascicule où

pasteurs et curés collaborèrent fraternellement. Le cahier suivant traite de la préhistoire et de la formation du village; puis le moyen âge fournit ses chartes et, désormais, se révèle de siècle en siècle la destinée d'une population sédentaire. Il n'est plus alors qu'à franchir le seuil des maisons d'autrefois. La vingtaine de croquis qu'en relève l'auteur fait surgir des merveilles ignorées du public: chambres lambrissées, frontons, fenêtres en accolade, tourelles et armoiries, témoignent du goût des générations disparues.

Si captivant que soit l'ouvrage en lui-même, une grâce essentielle en émane; le docteur a conçu l'ensemble à l'image de la Vierge au manteau qui abrite en ses plis la foule. Avant de l'écrire, il a rêvé au Livre d'or où toutes les familles de la petite patrie, se grouperaient côte à côte, afin que la communauté, dans son essor industriel, agricole, intellectuel et social, prenne conscience de sa force permanente. Il y est si bien parvenu que son manuel est aujourd'hui dans chaque foyer du gros «village», l'auteur maniant la plume comme un magicien sa baguette débonnaire. S'est-il seulement douté qu'il inventait les moyens de s'en servir? Le diplôme qui lui fut remis démontre du moins que son dévouement fut compris et que ce médecin-là ne songe pas seulement à la santé du corps.

*H. Naef*

<sup>1</sup> Le diplôme décerné n'eut que quatre titulaires dont trois appartiennent à la famille Clottu, en particulier M. le Conseiller d'Etat Gaston Clottu, actuellement en charge.